



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 3238

Texte de la question

MOYENS DE LA JUSTICE À LA MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
M. Alfred Marie-Jeanne. Monsieur le garde des sceaux, l'administration pénitentiaire, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, l'observatoire international des prisons, divers rapports parlementaires - dont le plus récent émane du Sénat - viennent, coup sur coup, rappeler avec gravité la situation intenable des personnes incarcérées. Engorgement excessif, conditions d'hygiène dégradées, hausse des agressions, sont leur lot quotidien.

À la Martinique, les nombreux dysfonctionnements sont connus de tous : baisse des effectifs des juridictions alors que la charge de travail et l'attente des justiciables ne cessent d'augmenter ; forte tendance à correctionnaliser les crimes, ce qui altère l'image de la justice et accentue le sentiment d'impunité ; difficulté d'exécution des peines faute de personnel de suivi ; surpopulation carcérale démesurée au centre pénitentiaire de Ducos, avec 940 détenus pour 590 places, soit un taux moyen d'occupation de 160 % - et même de 250 % dans la maison d'arrêt pour hommes.

Pour couronner le tout, une mutinerie s'est déclenchée le 2 mai à la suite d'une fouille. Les forces de gendarmerie ont dû intervenir pour mater cette révolte.

Pour casser ce cercle vicieux, monsieur le ministre, il faut, à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels - qui ne sauraient se limiter à l'extension annoncée dans le nouveau programme immobilier pénitentiaire. Car la justice ne remplit plus sa mission, ni la prison sa fonction : elle ne redresse plus, elle accroît au contraire les risques de récidive à la sortie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

M. Michel Mercier, *garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. Monsieur le député, tout ne va pas bien dans l'administration pénitentiaire,...

M. Roland Muzeau. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. ...je suis le premier à le reconnaître et à le dire. Mais je connais aussi les progrès qui ont été accomplis et qui continuent de l'être chaque jour.

Le plan " 13 200 " de construction de nouvelles places de prison est mené à bien par le Gouvernement, ainsi qu'il a été décidé. De nouvelles prisons sont réalisées chaque jour.

C'est aussi ce gouvernement qui a fait voter la loi pénitentiaire, laquelle permet de faire appliquer dans nos prisons de nouvelles règles, notamment européennes. Petit à petit, nous progressons et faisons en sorte que les personnes incarcérées soient considérées comme des individus.

M. Roland Muzeau. Enfin !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Monsieur Muzeau, nous allons plus vite que vous n'êtes jamais allé vous-même. C'est donc, pour nous, une bonne mesure.

Vous avez justement parlé, monsieur Marie-Jeanne, de la situation de Ducos. Je ferai le point, dans quelques jours, de la situation aux Antilles et en Guyane, comme je l'ai fait, il y a quelques semaines, pour La Réunion et pour Mayotte. Je suis à votre disposition pour parler des problèmes des juridictions et des établissements pénitentiaires des Antilles et de Guyane.

M. Roland Muzeau. Il ne faut pas parler, il faut agir !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Enfin, la correctionnalisation est un point essentiel. Le projet de loi relatif à l'association des citoyens aux juridictions correctionnelles, que le Gouvernement a déposé, a justement pour objectif, de même que la réforme des cours d'assises, de supprimer cette correctionnalisation.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3238

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 2011